

Guide d'application des recommandations pour une politique d'IA transformatrice

Novembre 2024



GPAI

THE GLOBAL PARTNERSHIP
ON ARTIFICIAL INTELLIGENCE

Ce rapport a été élaboré avant l'intégration du Partenariat mondial sur l'intelligence artificielle (PMIA) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à la mi-2024. Par conséquent, il n'a pas été soumis à l'approbation des membres du PMIA et de l'OCDE et ne doit pas être considéré comme reflétant leurs positions.



Remerciements

Ce guide a été élaboré dans le cadre du projet « *Vers une réelle diversité et une égalité des sexes dans l'IA : pratiques prometteuses et recommandations fondées sur des données probantes* », sous la houlette de la codirection du projet et avec les conseils du groupe consultatif, soutenu par le groupe de travail du PMIA sur l'IA responsable. Le groupe de travail du PMIA sur l'IA responsable a convenu de lever la confidentialité de ce rapport et de le diffuser au public.

Codirection :

Paola Ricaurte Quijano*,

Tecnológico de Monterrey et Centre Berkman Klein pour l'internet et la société, Université de Harvard

Benjamin Prud'homme†,

Mila - Institut québécois d'intelligence artificielle

Le guide a été élaboré par **Isadora Hellegren Létourneau‡**, Mila, avec la contribution de la codirection du projet **Paola Ricaurte Quijano***, Tecnológico de Monterrey et Centre Berkman Klein pour l'internet et la société, Université de Harvard, et **Benjamin Prud'homme†**, Mila.

Nous tenons à exprimer notre plus sincère reconnaissance aux personnes ayant participé aux séances de travail, pour avoir offert leurs précieux points de vue, ainsi que leur expertise et leur expérience lors des étapes préparatoires du guide. Merci à **Carolina Botero Cabrera†**, Karisma Foundation ; **Jamila Venturi†**, Derechos Digitales ; **Rosario Patricia Galarza Meza‡**, International Disability Alliance (IDA) ; **Wanda Muñoz‡**, Feminist AI Research Network ; **Anita Gurumurthy‡**, IT for Change ; **Nandini Chami‡**, IT for Change ; **Mathieu Marcotte†**, CEIMIA ; **Stephanie King†**, CEIMIA ; **Anna Jahn‡**, Mila ; et **Paola Ricaurte Quijano***, Tecnológico de Monterrey Centre Berkman Klein pour l'internet et la société, université de Harvard.

Nous avons à cœur de remercier les membres du groupe consultatif pour leur soutien actif tout au long du projet : **Lucia Velasco***, École de gouvernance européenne et transnationale, Institut universitaire européen ; **Ricardo Baeza-Yates***, Institut d'IA expérientielle de l'université Northeastern ; **Hawa Bi Khan†**, consultante en soins de santé (santé numérique, IA et durabilité) ; **Karen de Brouwer Vásquez†**, secrétaire aux relations extérieures du gouvernement mexicain ; **Caroline M. Coward†**, Jet Propulsion Laboratory/Caltech ; **Kudakwashe Dandajena***, Institut africain des sciences mathématiques (AIMS) et Université du Cap-Occidental ; **Gillian Dowie†**, IDRC ; **Laurent Elder†**, IDRC ; **Golnoosh Farnadi†**, Université McGill et Mila ; **Dafna Feinzhold****, UNESCO ; **Jessica Fjeld†**, De|Center, et Centre Berkman Klein pour l'internet et la société, Université de Harvard ; **Karine Gentelet†**, Université du Québec en Outaouais (UQO) et Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'IA et du numérique (OBVIA) ; **Alison Gillwald‡**, Research ICT Africa ; **Gloria Guerrero‡**, ILDA ; **Toshiya Jitsuzumi†**, Université de Chuo ; **Nicole Kaniki†**, Senomi Solutions Inc ; **Ching-Yi Liu***, Université nationale de Taiwan ; **Nicole Osayande†**, Mila ; **Michael O'Sullivan***, Université d'Auckland ; **Inese Podgaiska***, Association of Nordic Engineers ; **Catherine Régis***, Université de Montréal et Mila ; **Michael Running Wolf†**, Indigenous AI et Mila ; **Juliana Sakai†**, Transparência Brasil ; **Patricia Shaw†**, Beyond Reach Consulting Limited ; **Prateek Sibal†**, UNESCO ; **Andrew Spoprle†**, iNZight Analytics Ltd ; **Anupama Srikonda†**, Indian School of Business ; **Ruhiya Kristine Steward†**, IDRC ; **Elissa Strome†**, Institut canadien de recherches avancées (CIFAR) ; **Jaco du Toit****, UNESCO ; **Eliane Ubalijoro†**, CIFOR-ICRAF ; **Jamila Venturi†**, Derechos Digitales ; et **Jeff Ward***, Animiikii Indigenous Technology.



Nous tenons également à exprimer notre plus sincère reconnaissance aux membres du groupe d'experts-conseils, pour avoir présenté leurs précieux points de vue, et offert leur expertise et leur expérience lors des étapes préparatoires du rapport. Nos remerciements à **Anaelia Altagracia Ovalle**[‡], Université de Californie à Los Angeles ; **Jake Okechukwu Effoduh**[‡], École de droit de Lincoln Alexander, Université métropolitaine de Toronto ; **Maui Hudson (Whakatōhea)**[‡], Te Kotahi Research Institute, université de Waikato ; **Petra Molnar**[‡], Centre Berkman Klein pour l'internet et la société, université de Harvard, laboratoire de droit des réfugiés, université de York ; **Rosario Patricia Galarza Meza**[‡], Alliance internationale du handicap (IDA) ; et **Umut Pajaro Velasquez**[‡], consultant et chercheur en IA indépendante et gouvernance de l'internet. Nous remercions également **Carolina Botero Cabrera**[‡], Karisma Foundation, et **Mathieu Marcotte**[‡], CEIMIA, d'avoir partagé leur expertise.

Nous tenons à remercier **Ana Gabriela Ayala Núñez**[‡], Tecnológico de Monterrey ; **Ivanna Martínez Polo**[‡], Tecnológico de Monterrey ; **Leslie Evelin Salgado Arzuaga**[‡], Université de Calgary ; **Shazade Jameson**[‡], Université de Tilburg ; **Shamira Ahmed**[‡], Data Economy Policy Hub, Université de Tilburg ; **Florian Lebrét**[‡], Université Laval ; **Gargi Sharma**[‡], CLIMA Fund ; **Selene Yang**[‡], Feminist AI Research Network et Geochicas ; et **Razieh Shirzadkhani**[‡], Mila, pour leur contribution essentielle de conseil en recherche au fil des différentes étapes du projet.

Nous témoignons toute notre reconnaissance à nos organisations partenaires **Derechos Digitales**, **Research ICT Africa** et **Data Pop Alliance** pour les efforts déployés dans l'organisation et la réalisation de consultations auprès d'une multitude de parties prenantes, géographiquement dispersées et culturellement diverses. Nous souhaitons souligner notre gratitude envers ceux et celles qui ont participé à nos consultations régionales ou de groupes spécifiques, aussi bien à titre anonyme que non-anonyme (voir l'annexe).

Nous remercions de tout cœur les organisations de la société civile qui nous ont aidés à faire entendre les voix des communautés marginalisées. Tous nos remerciements à **Otto Mazariegos**[‡], Association nationale des personnes aveugles du Guatemala et Réseau latino-américain des organisations de personnes handicapées et leurs familles (RIADIS) ; **Abia Akram**[‡], STEPS Pakistan ; **Andrea Gunraj**[‡], Fondation canadienne des femmes ; **Dragana Kaurin**[‡], Centre Berkman Klein pour l'internet et la société, Université de Harvard ; **Pierrine Leukes**[‡], Research ICT Africa ; et **Nancy Gros-Louis McHugh**[‡], Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador.

Le projet n'aurait pas pu aboutir à de tels résultats sans les efforts des personnes qui se trouvent à son origine : **Wanda Muñoz**[‡], Feminist AI Research Network ; **Paola Ricaurte Quijano**^{*}, Tecnológico de Monterrey et Centre Berkman Klein pour l'internet et la société, Université de Harvard ; **Catherine Régis**^{*}, Université de Montréal et Mila ; **Inese Podgaiska**^{*}, Association of Nordic Engineers ; **Juliana Sakai**^{*}, Transparência Brasil ; **Toshiya Jitsuzumi**^{*}, Université de Chuo ; **Ricardo Baeza-Yates**^{*}, Institut d'IA expérimentale de l'Université Northeastern ; **Celine Caira**^{**} et **Luis Aranda**^{**}, OCDE ; **Prateek Sibal**[†] et **Vanessa Dreier**[†], UNESCO ; et **Benjamin Prud'homme**[†], Mila.

Nous tenons à remercier **Ekua Quansah**[‡], Quansah Consulting pour son travail de vérification du langage inclusif. **Zofia Laubitz**[‡] pour son travail de relecture et **Leonardo Studio Design**[‡] pour le graphisme du rapport.



Le PMIA désire saluer les efforts considérables déployés par ses collègues de Mila, du Centre d'expertise international de Montréal en Intelligence artificielle (CEIMIA) et du groupe de travail sur l'intelligence artificielle responsable du PMIA. Nous sommes tout particulièrement reconnaissant et reconnaissante envers **Laëticia Vu** et **Stephanie King** du CEIMIA, et à **Anna Jahn**[‡] de Mila pour leur soutien inconditionnel tout au long du projet. Enfin, nous exprimons toute notre gratitude à la codirection du groupe de travail **Amir Banifatemi**^{*}, AI Commons, et **Francesca Rossi**^{*}, IBM Research.

* Expertise

** Observation

† Spécialiste invité·e

‡ Parties recrutées par le Centre de soutien expert pour contribuer aux projets

Comment citer ce document

PMIA 2024. *Guide d'application des recommandations de la politique d'IA transformatrice*, rapport, novembre 2024, Partenariat mondial pour l'intelligence artificielle.

Projet soutenu par



Mila





Guide d'application des recommandations de la politique d'IA transformatrice

Ce guide a pour objet de soutenir les responsables des politiques et les organismes de réglementation dans la mise en œuvre des recommandations clés tirées du rapport *Vers une égalité réelle dans l'intelligence artificielle : une politique d'IA transformatrice pour l'égalité des sexes et la diversité*.

Ce guide est destiné à venir en aide aux responsables des politiques nationales pour intégrer les politiques d'IA transformatrices dans un cadre gouvernemental et des pratiques plus larges, en vertu de leur devoir de protection, de promotion et de respect des droits de la personne.

Ces responsables des politiques incluent, sans s'y limiter : 1) les responsables des stratégies nationales d'IA et des initiatives de transformation numérique visant à ériger l'égalité des genres et la diversité en principes fondamentaux des cadres d'action, des lois et des réglementations en matière d'IA ; 2) les responsables dans le domaine de la justice et des droits de la personne travaillant à ancrer le concept d'égalité réelle dans la gouvernance de l'IA et à garantir la responsabilisation face aux dommages causés par les algorithmes ; et 3) les organismes et autorités de réglementation responsables de la mise en application des politiques protégeant les communautés marginalisées des dommages, de la discrimination et de l'exclusion dans les systèmes d'IA. Ce guide vous permet d'adapter et de personnaliser votre application des recommandations clés, et d'y définir des priorités, en fonction de votre contexte national et régional particulier.

Les recommandations de la politique d'IA transformatrice visent à instaurer une égalité réelle et à faire progresser les droits de la personne dans l'IA et au-delà. Le succès de la mise en application requiert un engagement soutenu pour combattre les barrières structurelles, en impliquant activement les voix marginalisées dans la prise de décision et en s'assurant que les systèmes d'IA promeuvent l'équité et la justice. En adoptant ces principes de transformation, vous pouvez façonner une gouvernance de l'IA qui, en plus de prévenir les dommages, autonomise les groupes marginalisés et promeut des objectifs plus vastes en matière de droits de la personne.

Le guide fournit une feuille de route itérative, étape par étape, pour une mise en application réussie. Elle est suivie d'un aperçu des instruments d'intervention associés aux recommandations clés, avec des exemples de terrain tirés des pratiques prometteuses incluses dans le rapport. Une liste de ressources supplémentaires est offerte à la fin du guide.

Tableau des principales recommandations de la politique d'IA transformatrice

Conception inclusive et innovation démocratique

1. Donner un rôle technique et non technique aux groupes marginalisés au sein de l'écosystème de l'IA
2. Investir dans le renforcement des capacités en vue de l'inclusion institutionnelle
3. Permettre le traitement de catégories spéciales de données
4. Financer la recherche dans le domaine de la technologie transformatrice et les approches conceptuelles en innovation dans le domaine de l'IA

Participation effective à la gouvernance de l'IA

5. Promouvoir une mobilisation efficace du public et la participation sociale
6. Investir dans le développement des capacités des groupes marginalisés
7. Légiférer sur les droits à la participation du public *ex ante*
8. Protéger les droits collectifs en matière de données et d'IA

Transparence et responsabilisation dans la prévention des préjudices

9. Établir le droit à l'information dans les systèmes d'IA et améliorer la transparence des algorithmes
10. Permettre et mener des études d'impact obligatoires sur les droits de la personne
11. Établir des mesures de responsabilisation pour les systèmes et processus algorithmiques du secteur public

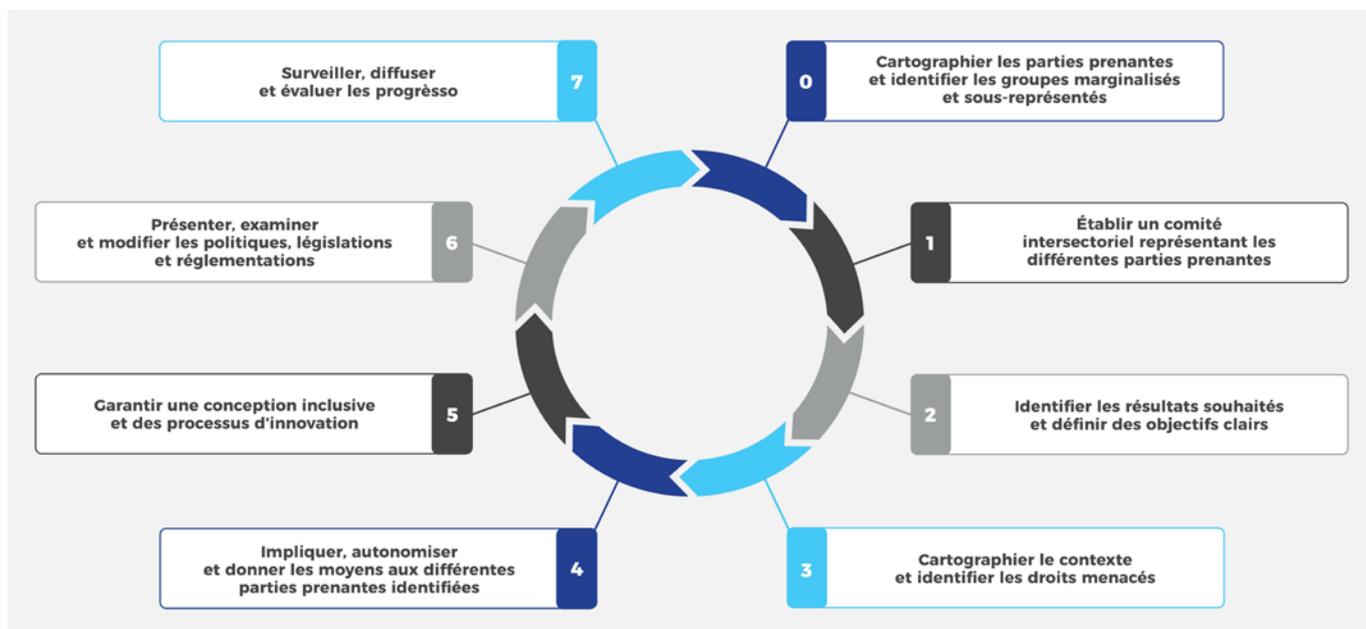
Accès efficace à la justice

12. Renforcer la responsabilité contextuelle en vue de la non-discrimination dans les systèmes d'IA
13. Encourager les organismes de promotion de l'égalité à passer à l'action
14. Alléger la charge de la preuve pour les personnes et les groupes qui portent plainte

Feuille de route

Cette feuille de route vous guide au fil des différentes étapes menant au succès de la mise en application des recommandations clés. Consultez ces étapes et ces points d'intervention lors des processus de prise de décision publique en matière d'intelligence artificielle, afin d'appliquer efficacement la politique d'IA transformatrice. L'introduction de changements transformateurs étant un processus itératif, il faut bien tenir compte de chaque étape indiquée dans la feuille de route. Elles sont associées à des numéros identifiant les recommandations clés correspondantes.

Les étapes sont représentées ci-dessous :



- | | |
|---|--|
| 0. Cartographier les parties prenantes et identifier les groupes marginalisés et sous-représentés | 4. Impliquer, autonomiser et donner les moyens aux différentes parties prenantes identifiées |
| 1. Établir un comité intersectoriel représentant les différentes parties prenantes | 5. Garantir une conception inclusive et des processus d'innovation |
| 2. Identifier les résultats souhaités et définir des objectifs clairs | 6. Présenter, examiner et modifier les politiques, législations et réglementations |
| 3. Cartographier le contexte et identifier les droits menacés | 7. Surveiller, diffuser et évaluer les progrès |



ÉTAPE 0.

R1

R2

Cartographier les parties prenantes et identifier les groupes marginalisés et sous-représentés



Réalisez une cartographie participative des parties prenantes en prenant soin d'identifier les principaux groupes marginalisés et sous-représentés susceptibles d'être affectés par le processus. Cela permettra une meilleure compréhension des déséquilibres de pouvoirs, des opportunités et des besoins d'action.

Points d'intervention

- Identifier les agences ou les institutions responsables de la protection des droits de la personne et de la progression de l'égalité des genres et de la diversité au sein des systèmes d'IA, ainsi que les processus de gouvernance associés.
- Identifier les groupes marginalisés et les organisations les représentant qui peuvent être affectés par la discrimination ou les inégalités de traitement dans les systèmes, les écosystèmes et les processus de gouvernance de l'IA. Les groupes habituellement exclus de l'identification initiale des parties prenantes sont les organisations féministes, les personnes qui défendent les droits de la personne et les organisations de représentation ou les fédérations de groupes marginalisés.
- Identifier d'autres personnes et institutions pertinentes dans le cadre du processus, comme les entités privées, les personnes issues du monde universitaire, des milieux techniques, des ONG ou autres. Évaluer leur intérêt pour la progression de l'égalité réelle.
- Évaluer le pouvoir ou la capacité des groupes marginalisés identifiés à influencer les processus de prise de décision, à y participer et à les diriger.
- Étudier leurs contextes, besoins et priorités actuels, de leur propre point de vue.

ÉTAPE 1.

R1

Établir un comité intersectoriel représentant les différentes parties prenantes



Établissez un comité intersectoriel représentant les différentes parties prenantes pour garantir la diversité de points de vue avant d'identifier, de planifier et d'engager les processus de prise de décision en matière d'IA.

Points d'intervention

- Sur la base de la cartographie des parties prenantes établie à l'étape 0, identifier les personnes et groupes qui représentent les principales parties en mettant l'accent sur les groupes marginalisés et les inviter à transmettre leurs différents points de vue et expériences tout au long des étapes préparatoires du processus.
- Rémunérer ces personnes ou organismes pour leur implication et leur expertise, et introduire des aménagements raisonnables pour garantir l'accessibilité.
- Veiller à la mise en place dans le processus de conditions permettant aux groupes marginalisés d'exercer leur capacité d'action.



- Consulter l'étape 4 pour garantir l'implication significative des participant·e·s au comité

ÉTAPE 2.

R1

R2

R4

R7

Identifier les résultats souhaités et définir des objectifs clairs



Définissez des objectifs explicites et incluez les groupes marginalisés dans votre processus de planification global afin d'assurer le succès des interventions stratégiques et des évaluations. Commencez par ébaucher des objectifs spécifiques alignés sur les recommandations de transformation, en veillant à ce que chaque objectif reflète les principes d'égalité et d'inclusion. Traduisez les objectifs en plans d'action détaillés, en identifiant les actions qui ciblent les communautés marginalisées et les organisations les représentant. Les plans d'action doivent inclure des listes de contrôle, la description des responsabilités attribuées, le suivi des indicateurs, les budgets et les lignes directrices destinées à atteindre chaque objectif. Parallèlement, élaborer un plan pour évaluer vos politiques et processus institutionnels. Identifiez les lacunes ou les points à améliorer pour mieux respecter les recommandations. Définissez des jalons pour faire le suivi des progrès au fil du temps, avec des indicateurs clairs permettant de mesurer le succès.

Points d'intervention

- Fixer des objectifs explicites incluant les groupes marginalisés.
- Définir des jalons pour faire le suivi des progrès au fil du temps.
- Aligner les objectifs sur les recommandations de la politique d'IA transformatrice, en matière d'égalité des genres et de diversité.
- Définir des indicateurs clés pour mesurer le succès.
- Traduire les objectifs en plans d'action, avec des listes de contrôle, responsabilités, indicateurs de suivi, budgets et lignes directrices.
- Évaluer la pérennité et la pertinence des solutions proposées aux groupes marginalisés pour prévenir et combattre les dommages causés par l'IA.

ÉTAPE 3.

R1

R3

R5

R7

R8

Cartographier le contexte et identifier les droits menacés



Il est important de comprendre le contexte social, économique, démographique, politique, historique et culturel dans lequel se déroulent les processus, de sorte à adapter la politique d'IA transformatrice en conséquence. Cela implique aussi d'identifier la législation, les politiques, les réglementations et les cadres pertinents en matière de droits de la personne, ainsi que les droits susceptibles d'être menacés en lien avec les processus spécifiques de prise de décision.

Points d'intervention

- Identifier les politiques, lois, règlements et cadres internationaux pertinents en matière de droits de la personne, et les engagements souscrits en ce sens par les pays ou les régions.
- protection, la promotion et le respect des droits correspondants.
- Évaluer si les traités internationaux et les lois nationales existantes suffisent à garantir la
- Consulter les analyses juridiques disponibles afin d'évaluer l'efficacité des protections.
- Examiner les caractéristiques sociales, économiques, démographiques, politiques, historiques et culturelles susceptibles d'influencer le processus.



- Identifier les principales causes d'exclusion des groupes marginalisés dans le contexte du processus, et la façon dont elles sont amplifiées par l'IA.
- Évaluer la manière dont les risques liés au processus proposé peuvent porter préjudice aux groupes, et identifier les droits spécifiquement menacés.
- Inclure les principales parties prenantes, et tout particulièrement celles dont les droits sont les plus menacés, dans le processus d'identification et de lutte contre les risques.

ÉTAPE 4.

R1

R2

R5

R6

R7

R9

R13

R14

Impliquer, autonomiser et donner les moyens aux différentes parties prenantes identifiées



La sélection stratégique des parties prenantes qui devront être mobilisées activement, et de la manière de le faire, permet d'attaquer à la racine les causes pour lesquelles les groupes marginalisés se trouvent démunis. À l'issue de l'évaluation du pouvoir, des capacités et des intérêts des parties prenantes, identifiez celles à impliquer, à encourager et à autonomiser pour progresser vers une égalité réelle. Cela implique de détecter les barrières à la participation des groupes marginalisés et de travailler à les éliminer. Il s'agit ensuite d'identifier les personnes ayant besoin de ressources, de temps, de compétences, d'opportunités et de confiance pour participer au processus ou le diriger, et de les soutenir. Il est également judicieux d'identifier les parties qui disposent déjà de ressources, de temps, de compétences, d'opportunités et de confiance, et de les encourager à contribuer à la conception, au développement et à la gouvernance d'une IA inclusive.

Points d'intervention

- Veiller à ce que toutes les parties prenantes disposent des ressources, du temps, des compétences et des opportunités nécessaires pour participer efficacement ou pour diriger activement les processus destinés à répondre à leurs besoins. Les soutenir ou les financer dans la mesure nécessaire.
- Vérifier que les groupes marginalisés et sous-représentés connaissent leurs droits. Si ce n'est pas le cas, financer ou soutenir des activités, des programmes d'information, des initiatives ou des réseaux en vue de leur sensibilisation.
- Destiner un budget aux coûts de participation. Y inclure des postes spécifiques pour couvrir les coûts de participation des personnes et groupes qui représentent groupes marginalisés : rémunération pour le temps consacré et pour leur contribution, aménagements raisonnables pour garantir l'accessibilité (p. ex. interprètes en langue des signes pour les personnes sourdes, guides pour les personnes aveugles, interprètes des langues autochtones).
- Offrir un soutien financier, technique ou autre pour développer les capacités des associations représentant les groupes marginalisés.
- Identifier et soutenir les initiatives qui développent la capacité des autorités, des groupes d'investissement et des entités privées à surveiller et à adhérer aux instruments juridiques et volontaires relatifs aux droits de la personne.
- Travailler avec les groupes marginalisés et les organisations les représentant, et notamment celles consacrées à l'IA, aux droits de la personne et aux problématiques plus largement liées à l'égalité, afin d'organiser des séances de sensibilisation et des consultations pour améliorer leur compréhension et leur mobilisation.
- Tenir compte des dynamiques spécifiques au contexte (sexe, identité de genre, âge, race, classe, culture, identité, capacité et langue) lors des efforts déployés pour encourager la participation.
- Mettre en place des mesures d'incitation pour encourager les acteurs privés à s'impliquer dans une conception inclusive de l'IA et les processus de développement et de gouvernance.
- Donner les moyens aux organismes de contrôle de demander des comptes aux fournisseurs et aux déployeurs.



ÉTAPE 5.

R1

R2

R3

R4

R5

R6

R9

R14

Garantir une conception inclusive et des processus d'innovation démocratiques



Garantissez une conception inclusive et des processus d'innovation démocratiques tout au long de vos interventions pour veiller à ce que les résultats souhaités et les solutions reflètent fidèlement les problèmes abordés.

Points d'intervention

- Mettre en place des mesures de coconception qui impliquent les communautés marginalisées et autres parties prenantes concernées tout au long du cycle de vie de l'IA.
- Aux côtés des groupes affectés, veiller à ce que les espaces de mobilisation soient sûrs et accessibles à tout le monde, et notamment aux victimes de discrimination fondée sur le genre, la race, le handicap et d'autres facteurs.
- Veiller à la mise en place de mécanismes pour informer de façon protégée les personnes des situations qui ne sont pas sûres et accessibles à tout le monde.
- Impliquer les communautés marginalisées dans l'identification et la formulation de problèmes, dans la conception et dans la prise de décision en lien avec la gouvernance de l'IA.
- Intégrer la diversité des points de vue à la conception et au développement de l'IA, afin d'éviter les biais systémiques et la discrimination dans les résultats.
- Veiller à ce que les processus d'information et de consultation soient accessibles et inclusifs à l'égard des groupes marginalisés. Créer et diffuser à l'avance des supports faciles à lire et à comprendre, pour garantir que les personnes non-instruites ou sans connaissances dans le domaine de l'IA peuvent comprendre les principales problématiques. Éviter le jargon technique et privilégier un langage simple dès que possible.
- Confirmer que votre organisation ou équipe possède les connaissances et la sensibilisation suffisantes dans le domaine des droits et expériences des communautés marginalisées ; si ce n'est pas le cas, prendre en charge le développement de ses capacités.
- Rendre les processus d'information et de consultation accessibles, gratuits et compréhensibles pour les groupes marginalisés, en utilisant un langage et des canaux de communication appropriés.
- Garantir que les communautés marginalisées susceptibles d'être exposées à des dangers peuvent participer de manière sûre.
- Mettre en place des programmes de financement, de subventions ou de reconnaissance publique pour encourager les innovations en IA fidèles à des principes de conception inclusive et transformatrice (p. ex. la conception féministe de la technologie).
- Ancrer les principes de conception inclusive et transformative et les méthodologies participatives dans les stratégies nationales ou régionales d'IA, afin de garantir le respect de l'autonomie, de la dignité et des valeurs culturelles des groupes marginalisés par les systèmes d'IA.
- Mener des évaluations de l'accessibilité et dresser des listes de contrôle pour tous les forums et toutes les activités en ligne.
- Mettre à jour les politiques de lutte contre le harcèlement et la discrimination pour éviter la discrimination directe ou indirecte des groupes marginalisés.
- Encourager les entités publiques et privées à établir des politiques de ressources humaines anti-harcèlement et anti-discrimination au sein des organisations, capables de lever les obstacles, et de garantir l'accessibilité et des aménagements raisonnables.
- Mettre en œuvre des politiques de protection, et notamment des mécanismes pour révéler les discriminations, les situations de violence et autres contextes entravant la participation sur un pied d'égalité des femmes et des autres groupes marginalisés. Garantir l'accès auxdits mécanismes pour permettre les signalements et leur traitement.



ÉTAPE 6.

R3

R7

R8

R9

R10

R11

R12

R13

R14

Présenter, examiner et modifier les politiques, les législations et les réglementations



Pour pouvoir affronter les obstacles structurels à l'instauration d'une égalité réelle, il est nécessaire d'examiner les législations et les politiques, de sorte à prévenir les préjudices et la discrimination et à garantir l'accès efficace à la justice. Cette étape requiert de se concentrer sur l'accessibilité, la transparence, l'interprétabilité et l'explicabilité, dans la plus grande mesure possible, afin de pouvoir rendre des comptes. L'accès à des mécanismes de réparation est également nécessaire. Tous ces éléments sont décisifs pour assurer le devoir de protection de l'État et la responsabilité des acteurs privés en matière de respect. S'ils sont négligés, les devoirs et les obligations se diluent et la confiance du public dans l'IA s'en trouve érodée. Les États se doivent d'assurer l'efficacité des mécanismes judiciaires nationaux et de faciliter l'accès à des mécanismes performants de réclamation non-étatiques pour les dommages causés par les systèmes et processus d'IA.

Points d'intervention

- Examiner les mécanismes existants et développer des stratégies pour garantir l'accès à la justice des groupes marginalisés subissant une discrimination et des préjudices à cause des systèmes d'IA et des processus associés.
- Examiner les lois et les réglementations existantes qui promeuvent la transparence et la responsabilisation dans les systèmes d'IA. Les modifier ou en introduire de nouvelles si elles ne permettent pas de demander efficacement des comptes aux fournisseurs et aux déployeurs nationaux et transnationaux en cas de dommages et de conséquences discriminatoires.
- Mettre en place des mesures solides pour empêcher la discrimination et les dommages provoqués par les systèmes d'IA et les processus associés, en abordant les risques posés par les systèmes d'IA.
- Veiller à ce que le public ait facilement accès à des informations compréhensibles sur l'utilisation de l'IA, les entrées de données et les critères utilisés dans les processus de prise de décision.
- Exiger, permettre et diffuser au public les études d'impact sur les droits de la personne (EIDP) pour les systèmes d'IA.
- Développer des protocoles clairs garantissant que les décisions et interventions sont conformes à des critères de légitimité, nécessité et proportionnalité. Il s'agit d'assurer la protection des droits et des libertés face à d'éventuels intérêts contradictoires chez les parties prenantes (susceptibles d'entraîner des conséquences disproportionnées pour un ou certains groupes par rapport à d'autres groupes).
- Veiller à ce que des cadres juridiques suffisants (nationaux et internationaux) soient mis en place pour protéger et offrir réparations aux personnes affectées par l'IA.
- Mettre en place des politiques de protection pour faire face à la discrimination, la violence et d'autres obstacles compromettant la participation des groupes marginalisés sur le lieu de travail.
- Permettre aux individus affectés par les systèmes d'IA de demander réparation sans peur des représailles.
- Développer des stratégies pour sensibiliser le grand public aux risques et opportunités liés à l'IA et aux mécanismes disponibles pour savoir quand leurs droits sont enfreints par l'utilisation ou l'application de l'IA.



ÉTAPE 7.

R1

R5

R9

R10

Surveiller, diffuser et évaluer les progrès



L'utilisation d'indicateurs clés pour surveiller la progression de l'égalité des genres et de la diversité dans la mise en œuvre de la politique d'IA permet de créer des boucles de rétroaction et d'améliorer les politiques. Les rapports sur le progrès, les défis et les mesures correctives viendront aussi améliorer l'évaluation et renforcer la confiance.

Points d'intervention

- Dresser des rapports sur les résultats de la mobilisation. Fournir des retours sur la manière dont les contributions des groupes marginalisés ont été prises en compte et intégrées, et indiquer comment continuer à les impliquer dans les discussions à venir.
- Développer des mécanismes de suivi et d'évaluation ex ante et ex post en utilisant des méthodes participatives et inclusives pour évaluer et atténuer les biais dans les systèmes et processus d'IA.
- Mener à bien des audits des systèmes d'IA pour détecter et combattre la discrimination directe et indirecte, tout particulièrement celle affectant les communautés marginalisées.
- Surveiller et combler toute lacune dans le respect des engagements pour les droits de la personne.
- Veiller à ce que les systèmes d'IA soient soumis à des tests rigoureux pour détecter les biais, mais aussi systématiquement contrôlés pour éviter les résultats discriminatoires. Réaliser le suivi public des résultats discriminatoires.
- Définir des indicateurs clés pour surveiller l'égalité des genres et la diversité dans la mise en œuvre de la politique d'IA transformatrice. Inclure des indicateurs sur l'allocation de budgets et les mesures correctives.
- Garantir que les indicateurs clés reflètent les besoins et priorités identifiés chez les groupes marginalisés.
- Établir des mécanismes de rapport pour créer des boucles de rétroaction améliorant les politiques d'IA au fil du temps.



Exemples d'instruments d'intervention pour appliquer les recommandations clés

Le tableau ci-dessous offre des exemples de catégories d'instruments d'intervention associées à des mesures visant à appliquer les recommandations clés. Dans chaque catégorie figurent à titre indicatif des exemples de pratiques prometteuses tirées du rapport *Vers une égalité réelle dans l'intelligence artificielle : politique d'IA transformatrice pour l'égalité des sexes et la diversité*.

Exemples d'instruments d'intervention pour appliquer les recommandations clés

Catégorie	Mesure	Description	Recommandation clé	Pratiques prometteuses
Instruments d'information et de sensibilisation du public	Formation	Formation, sensibilisation et renforcement des capacités au sein des institutions publiques et privées, pour les rendre plus inclusives face aux groupes marginalisés.	2. Investir dans le renforcement des capacités en vue de l'inclusion institutionnelle	AI & Equality Human Rights Toolbox L'atelier du RIADIS
	Collaborations et partenariats	Aider les communautés et groupes marginalisés et leurs organisations de représentation à tenir leurs propres réunions de sensibilisation et de consultation sur les enjeux liés à l'IA, qui serviront à améliorer leur compréhension et leur mobilisation.	6. Investir dans le développement des capacités des groupes marginalisés	The Algorithmic Justice League Data Justice in Practice: A Guide for Policymakers
	Séances et campagnes de sensibilisation du public	Organiser, développer et réaliser des séances et du matériel de sensibilisation du public à l'IA, aux conséquences des systèmes d'IA sur les droits de la personne, aux cadres réglementaires et aux mécanismes institutionnels pertinents pour combattre les conséquences discriminatoires et aux voies permettant de les corriger et d'obtenir réparation.	6. Investir dans le développement des capacités des groupes marginalisés	
	Orientations générales	Établir des orientations générales pour la réalisation des études d'impact sur les droits de la personne (EIDP), pour permettre aux acteurs privés et publics d'exercer avec succès leur devoir de vigilance et de réaliser des évaluations d'impact des systèmes d'IA efficaces.	10. Permettre et mener des études d'impact obligatoires sur les droits de la personne	
Instruments de participation publique (procédurale)	Méthodologies de consultation et d'interaction avec le public	Interagir avec les communautés et groupes marginalisés et les organisations les représentant, afin de comprendre et d'éliminer les obstacles concrets auxquels ils sont confrontés. À cet effet, utiliser les scrutins délibératifs, les jurys communautaires, les assemblées citoyennes, les conférences de consensus, les mini-groupes de délibération, la délibération en ligne, la budgétisation participative, les pratiques itératives et participatives de recherche et de conception, les assemblées communautaires et les groupes de référence communautaires.	5. Promouvoir une mobilisation efficace du public et la participation sociale 7. Légiférer sur les droits à la participation du public ex ante	Modèle maori de gouvernance des données The Gender and Responsible Artificial Intelligence Network (GRAIN)



Catégorie	Mesure	Description	Recommandation clé	Pratiques prometteuses
Instruments de participation publique (procédurale)	Collaborations et partenariats	Mettre en place des processus de coconception avec les groupes marginalisés et s’y impliquer, afin de garantir une réelle inclusion et participation et des procédures de prise de décision efficaces autour des sujets qui les concernent. Canaliser leurs voix et leurs points de vue.	8. Protéger les droits collectifs en matière de données et d’IA	Modèle maori de gouvernance des données The Gender and Responsible Artificial Intelligence Network (GRAIN)
	Plans d’action institutionnels	Dresser des plans d’action indiquant les objectifs, responsabilités et indicateurs de suivi de l’inclusion institutionnelle des groupes marginalisés dans les systèmes et la gouvernance de l’IA.	2. Investir dans le renforcement des capacités en vue de l’inclusion institutionnelle	
	Mesures d’accessibilité	Garantir des processus d’information et de consultation accessibles, gratuits et compréhensibles pour les groupes marginalisés, en utilisant un langage et des canaux de communication appropriés.	5. Promouvoir une mobilisation efficace du public et la participation sociale	
Instruments économiques	Financement et subventions pour la recherche et le développement	Financer des programmes, des subventions ou une reconnaissance publique pour les systèmes d’IA qui appliquent des principes de conception inclusive et transformatrice comme la conception féministe de la technologie.	4. Financer la recherche dans le domaine de la technologie transformatrice et les approches conceptuelles en innovation dans le domaine de l’IA	The f(A+i)r Network Éclaireurs autochtones en IA
	Financement et subventions pour renforcer les capacités des groupes marginalisés	Financer et soutenir des programmes éducatifs, des structures de réseau et d’autres ressources visant à développer les compétences et la confiance des groupes marginalisés, pour qu’ils participent efficacement ou dirigent activement les processus de prise de décision et d’innovation au service de leurs besoins.	6. Investir dans le développement des capacités des groupes marginalisés	
	Allocation de budgets pour les coûts de participation du public	Allouer des budgets destinés à couvrir les frais de participation des personnes et des groupes qui représentent des groupes marginalisés, pour rémunérer leur implication et leur expertise, et pour prendre en charge les coûts d’aménagement raisonnables au profit de l’accessibilité.	5. Promouvoir une mobilisation efficace du public et la participation sociale	
Instruments d’intervention réglementaires et législatifs	Réglementation publique	Encourager les bacs à sable réglementaires pour les systèmes d’IA dans les domaines inexplorés. Cela permettra de fixer des limites claires en faveur de la sécurité de l’utilisation et de réduire les dommages tout en ouvrant la porte à l’innovation et aux tests itératifs.	12. Renforcer la responsabilité contextuelle en vue de la non-discrimination dans les systèmes d’IA	Modèle maori de gouvernance des données L’indice mondial sur l’IA responsable The Migration and Technology Monitor
	Études d’impact sur les droits de la personne (EIDP)	Demander des études obligatoires des conséquences des systèmes d’IA sur les droits de la personne, et notamment sur ceux des groupes marginalisés, avant le déploiement.	10. Permettre et mener des études d’impact obligatoires sur les droits de la personne	



Catégorie	Mesure	Description	Recommandation clé	Pratiques prometteuses
Instruments d'intervention réglementaires et législatifs	Lignes directrices pour la passation de marchés	Établir des lignes directrices spécifiques à l'IA pour la passation de marchés, afin de protéger les droits fondamentaux et le respect de la légalité, en abordant les complexités et les risques introduits par les systèmes d'IA.	11. Établir des mesures de responsabilisation pour les systèmes algorithmiques du secteur public	Modèle maori de gouvernance des données L'indice mondial sur l'IA responsable The Migration and Technology Monitor
	Législation et réglementation sur la participation du public	Fonder les processus de prise de décision en matière d'IA sur les droits à la participation du public ex ante, tels que ceux prévus dans la Convention d'Aarhus de la CEE-ONU.	7. Légiférer sur les droits à la participation du public ex ante	
	Politiques pour l'action positive	Appliquer l'action positive au sein de l'écosystème de l'IA afin d'impliquer les femmes et d'autres groupes historiquement marginalisés dans des rôles techniques et non techniques.	1. Donner un rôle technique et non technique aux groupes marginalisés au sein de l'écosystème de l'IA	
	Cadres relatifs à la propriété intellectuelle et aux données	Revoir les lois, réglementations et cadres pour instaurer de solides garanties institutionnelles permettant de protéger les ensembles de données. Protéger les données et la souveraineté du savoir des peuples autochtones et des groupes marginalisés et garantir leur droit de bénéficier des progrès scientifiques.	3. Permettre le traitement de catégories spéciales de données 8. Protéger les droits collectifs en matière de données et d'IA	
	Lois sur l'accès aux informations	Établir des dispositions légales accordant aux individus le droit d'accéder à des informations détaillées sur les algorithmes et les données utilisées dans la prise de décision en matière d'IA.	9. Établir le droit à l'information dans les systèmes d'IA et améliorer la transparence algorithmique	
	Normes de transparence	Établir des normes d'adéquation <i>post facto</i> pour la transparence algorithmique exigeant que toute interférence d'algorithmes d'apprentissage automatique dans la sphère publique puisse être exigée par un agent humain sur la base de données disponibles.	9. Établir le droit à l'information dans les systèmes d'IA et améliorer la transparence algorithmique	
	Audits	Mener à bien des audits des systèmes d'IA pour détecter et combattre la discrimination directe et indirecte, tout particulièrement celle affectant les communautés marginalisées.	9. Établir le droit à l'information dans les systèmes d'IA et améliorer la transparence algorithmique	



Catégorie	Mesure	Description	Recommandation clé	Pratiques prometteuses
Instruments d'intervention réglementaires et législatifs	Réglementation et législation en matière de responsabilité	Modifier les réglementations sur les produits et sur la responsabilité pour faute de sorte à refléter les complexités des systèmes d'IA et de la prise de décision fondée sur les données et garantir la responsabilisation contextuelle dans l'IA.	12. Renforcer la responsabilité contextuelle en vue de la non-discrimination dans les systèmes d'IA	Modèle maori de gouvernance des données L'indice mondial sur l'IA responsable The Migration and Technology Monitor
	Autorité légale	Permettre aux organismes de promotion de l'égalité de présenter des plaintes auprès des autorités de contrôle, même en tout anonymat, et les doter de l'autorité légale suffisante pour combattre la discrimination et les dommages provoqués par les systèmes d'IA et les processus associés.	13. Donner les moyens de passer à l'action aux organismes de promotion de l'égalité	
	Réglementation et législation en matière de preuves	Examiner et modifier les règles en matière de preuve pour alléger la charge de la preuve pour les personnes et les groupes qui portent plainte, afin de corriger les conséquences discriminatoires des systèmes d'IA.	14. Alléger la charge de la preuve pour les plaignants	
Instruments d'auto-régulation	Programmes de certification de l'éthique de l'IA	Soutenir des programmes de certification distinguant les processus de conception de l'IA conformes aux normes de diversité, d'égalité des genres et de non-discrimination.	1. Donner un rôle technique et non technique aux groupes marginalisés au sein de l'écosystème de l'IA	Fixing the bAIs: Using AI to Correct Gender Bias in AI
	Politiques, lois et réglementations anti-discrimination et de protection	Promulguer des politiques de lutte contre la discrimination et le harcèlement, avec des mécanismes de signalement et de réparation des dommages subis par les groupes marginalisés.	2. Investir dans le renforcement des capacités en vue de l'inclusion institutionnelle	



Ressources supplémentaires

- Carter, L. (2024), “Critical analytics? Learning from the early adoption of data analytics for local authority service delivery”, Ada Lovelace Institute, <https://www.adalovelaceinstitute.org/report/local-authority-data-analytics/>
- Equality and Human Rights Commission (2024) “Artificial intelligence case studies: Good practice by local authorities”, <https://www.equalityhumanrights.com/guidance/artificial-intelligence-case-studies-good-practice-local-authorities>
- Global Partnership on Artificial Intelligence (2024), “Data Justice Policy Brief”, <https://gpai.ai/projects/data-governance/data-justice-policy-brief-putting-data-justice-into-practice.pdf>
- Partnership on AI (2024), “Retaining Diverse AI Talent: Why It Matters and What Teams Can Do, Recommendation Summary From “After The Offer: The Role Of Attrition In AI’s ‘Diversity Problem’”, https://partnershiponai.org/wp-content/uploads/2022/04/PAI_summary_aftertheoffer.pdf
- Partnership on AI (2024), “Stakeholder Engagement for Responsible AI Introducing PAI’s Guidelines for Participatory and Inclusive AI”, <https://partnershiponai.org/stakeholder-engagement-for-responsible-ai-introducing-pais-guidelines-for-participatory-and-inclusive-ai/>
- Organe consultatif des Nations Unies sur l’intelligence artificielle (2024), « Gouverner l’IA au bénéfice de l’Humanité : rapport final » https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/governing_ai_for_humanity_final_report_fr.pdf
- Organisation des Nations Unies pour l’éducation(2024), « Artificial Intelligence and Gender Equality: Key Findings of UNESCO’s Global Dialogue » <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000374174>
- Pacte numérique mondial des Nations Unies (2024), « Global Digital Compact: A comprehensive framework for global governance of digital technology and artificial intelligence », <https://www.un.org/global-digital-compact/en>
- Bureau du Haut-Commissaire aux droits de l’homme des Nations Unies (2011), « Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme : mise en œuvre du cadre de référence “protéger, respecter et réparer” des Nations Unies » https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR_FR.pdf
- Women at the Table, École Polytechnique Fédérale de Lausanne (2024) “AI & Equality Human Rights Toolbox”, <https://aiequalitytoolbox.com/>
- Forum économique mondial (2022), « A Blueprint for Equity and Inclusion in Artificial Intelligence », <https://www.weforum.org/publications/a-blueprint-for-equity-and-inclusion-in-artificial-intelligence/>